



## ARRETÉ

AR\_2015\_004

Arrêté portant interdiction de passage sur un pont aux véhicules de plus de 15,5 T

Le Maire de PRENERON

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code de la Route ;

Vu, le Code de la Voirie Routière ;

Vu, le Code Pénal ;

Vu, l'arrêté Interministériel, du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents le modifiant et le complétant ;

Vu, l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant que le passage du pont est dangereux pour les véhicules de plus de 15,5 Tonnes

### ARRETE

**Article 1** : Est instaurée, une interdiction de circulation des véhicules de plus de 15.5 t, sur le passage du pont qui enjambe la rivière « l'Auzoue » au lieu-dit "labourdette" à PRENERON.

**Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par la Mairie de PRENERON.

**Article 3** : Les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de PRENERON.

**Article 6** : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 7** : Ampliation, cet arrêté sera adressé à :

- M le Préfet du Gers,
- M le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vic-Fezensac,
- M le Chef du Service des Transports – Direction des Routes et des Transports – Conseil Général,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Préneron, le 26 mai 2015

Le Maire : Guy FAVAREL

RF Préfecture du Gers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 26/05/2015 032-213203326-20150526-AR_2015_004-AR

RF  
Préfecture du Gers

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 26/05/2015  
032-213203326-20150526-AR\_2015\_004-AR